

## COMMUNIQUÉ D'ASETRAD CONCERNANT L'APPEL D'OFFRES TRAD19 DE L'UE

La Direction générale de la traduction de la Commission Européenne (DGT) vient de publier son dernier appel d'offres, TRAD19, pour une période de quatre ans.

**La DGT est l'un des principaux services de traduction au monde**, elle est chargée de traduire environ deux millions de pages (**dans les six cent millions de mots**) dont actuellement 30 % sont sous-traitées. Son influence sur le secteur de la traduction institutionnelle est donc considérable. Jusqu'ici, la DGT appliquait un système d'attribution des marchés reposant sur des listes dynamiques. Cela permettait à différents fournisseurs de participer à des petits lots. La taille des lots rendait possible une présence certes réduite, mais réelle, de traducteurs indépendants parmi les adjudicataires.

Cependant, cette année elle a décidé d'abandonner ces listes dynamiques et d'opter pour **un contrat « en cascade »**. Le résultat étant que **tout le volume externalisé pour chaque combinaison** (environ cinq millions de mots traduits et révisés par an pour la combinaison EN-ES) **sera concentré sur un seul fournisseur**. Bien que la DGT insiste sur le fait que les indépendants peuvent accéder à ce contrat par présentation conjointe, en vérité, étant donnés les volumes que le fournisseur unique doit assumer et la complexité du service requis, cette option n'est viable qu'en cas de contrat à deux niveaux.

Nous souhaitons souligner que **le poids, 70%, conféré à la qualité durant le processus de sélection**, ainsi que l'existence de pénalités significatives une fois le contrat en vigueur sont des points positifs. Cependant cette approche présente d'importantes lacunes. En effet, elle **ne prévoit aucun mécanisme d'accréditation des traducteurs, pas de traçabilité, ni de suivi** permettant de contrôler qui, au bout du compte, réalise les traductions. Aucune vérification systématique concernant les changements de sous-traitants n'est non plus envisagée. C'est seulement en cas de non-respect de certains critères de qualité de la part de l'adjudicataire sélectionné en premier lieu qu'il est remplacé par le suivant parmi une liste réserve de cinq fournisseurs.

Malgré le fait que le système d'appel d'offres « en cascade » conçu par la Commission présente des différences notables avec d'autres mécanismes d'appel d'offres dont nous connaissons bien les effets en Espagne, par exemple ceux qui s'appliquent dans le domaine de l'interprétation en milieu judiciaire et policier, ses conséquences pourraient être équivalentes. Nous craignons que **l'exclusion, dans la pratique, des indépendants et des petites entreprises du processus d'appel d'offres**, les carences du système de contrôle de la qualité, ainsi que la concentration de la demande sur une seule entreprise adjudicataire génèrent de graves distorsions au sein du marché et au final expulsent de la traduction institutionnelle européenne ses professionnels les plus qualifiés.

À Asetrad, nous pensons qu'un **système de plateforme d'attribution et une liste dynamique** mettant en place une **accréditation individuelle** pour chaque sous-traitant, une **traçabilité** des auteurs de la traduction et de la révision, et une **évaluation liée au sous-traitant** et non au prestataire principal serait bien plus adapté au secteur de la traduction. Cette option, déjà choisie par d'autres institutions comme le Parlement Européen, permettrait d'éviter les médiations et serait une manière plus juste d'évaluer les compétences, la qualité, et l'expérience de chaque traducteur.

Nous sommes conscients du manque de moyens, cela nous a été répété maintes fois. Mais il s'agit là d'une bien maigre excuse face aux carences du système actuel et c'est pourquoi nous pensons que la DGT devrait faire un effort. L'union Européenne est à elle seule un client qui représente une part très importante du marché de la traduction institutionnelle, il y a de nombreux traducteurs et réviseurs indépendants qui en dépendent exclusivement sans avoir la moindre possibilité de voir leur situation s'améliorer ou de chercher des conditions plus justes. Une influence si marquée sur le secteur (particulièrement s'il est soutenu par des fonds publics) implique une responsabilité morale tout aussi importante : celle de **veiller à un marché équilibré dans lequel tous les opérateurs ont une capacité de négociation équivalente**, fondé sur des critères objectifs et non simplement sur une concentration du pouvoir dans un nombre de plus en plus réduit d'acteurs. Nous sommes de l'avis que cet appel d'offres va dans le sens contraire. Nous savons d'ores et déjà que nous avons perdu quatre ans, mais nous espérons au moins qu'une réflexion pourra être lancée pour que le prochain appel d'offres soit préparé de manière plus juste.

N'oublions pas qu'une **plus grande qualité de l'offre ne peut être atteinte qu'en portant un soin particulier au maillon de la chaîne dont elle dépend** : le professionnel qui en prend la charge.

Asetrad a rédigé une analyse détaillée de l'appel d'offres (en espagnol) qui peut être téléchargée [ici](#).